

REFERENCES	OR / CL	
	Jeudi 2 février 2023	
DATE DE LA REUNION	<p>PRESENTS</p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Aurélié LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire • Alain BOISSIN, responsable technique • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • Sylvie COINTET, coordination territoriale • Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD 	<p>EXCUSES</p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne
	<p>La séance débute à 18 :15</p> <p>Lieu : en PRESENTIEL – Salle du Conseil – Hôtel de Ville de Villeurbanne</p>	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués, soit **neuf membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	Madame Guillas
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline		X	Madame Subaï
LOIRE Aurélie	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 9 membres représentés	6	3	3

Points divers :

- Validation du compte rendu du Comité Syndical du 24 novembre 2022 - voté à l'unanimité
- Information du Président sur la signature de convention de partenariat depuis le dernier comité syndical :
 - Convention entre l'ENM et l'Astrée dans le cadre de l'accueil du concert « sacré Duke » au Théâtre de l'Astrée
 - Convention de partenariat entre l'ENM et le Hot Club pour l'organisation de journées « examens-concerts » des élèves du département Jazz
 - Convention de partenariat entre l'ENM et le CFMI relative à l'accueil d'une musicienne intervenante en stage à l'ENM au cours de l'année scolaire 22-23
- Point d'information sur le logo

L'agence de communication « Graphéine » a proposé des premières pistes de travail à l'équipe de direction de l'ENM. Elles vont faire l'objet de développement et seront présentées aux élus lors du prochain comité syndical.

Projet de Délibération n°2300 : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

M. Lavie présente la synthèse relative au débat d'orientation budgétaire

Au cours de la présentation des échanges s'engagent sur l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024. Les élus du comité syndical proposent de travailler sur un scénario permettant de moduler l'augmentation prévue en fonction du RFR.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2301 : Remises gracieuses

M. Frioux propose aux membres de voter la remise de cotisation sur présentation des justificatifs idoines pour ces familles dont l'enfant n'a pu suivre qu'une partie des cours pour lesquels il était inscrit pour des raisons professionnelles.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2302 : Demande de renouvellement de classement de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne

Le classement de l'ENM est accordé par l'Etat pour une durée de 7 ans. Il est donc nécessaire de renouveler la demande de classement de l'établissement en « Conservatoire à Rayonnement Départemental ».

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2303 : Convention de résidence artistique entre l'ENM et Yassin Siouda

Cette convention s'inscrit dans le cadre des « explorations numériques » menées à l'ENM depuis cette rentrée scolaire. Elle permettra à des groupes d'élèves constitués mais aussi à du public présent à l'ENM de s'initier au « Live Coding »

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2304 : Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les ateliers Hors les murs 2022-2023

Trois écoles accueillent des ateliers de découverte et d'initiation artistique animées par des enseignants de l'ENM

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2305 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Centre de Réhabilitation Psychosociale Persoz

L'ENM et le Centre de Réhabilitation Psychosociale Persoz s'associent pour mettre en place des ateliers de pratique de la danse destinés aux usagers du CRP.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2306 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Sporting Club International de Villeurbanne

Cette convention a pour objet de permettre aux adhérents du Sporting Club International de Villeurbanne de bénéficier d'ateliers de pratique artistique.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2307 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Centre Nationale de la Danse

La convention de partenariat entre l'ENM et le Centre national de la danse (CND) permettra à des élèves du cours de danse de l'ENM d'être accueilli(e)s au CND pour des séances gratuites dans le cadre de la formation pédagogique du Diplôme d'Etat de professeur de danse et de l'Examen du même diplôme.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2308 : Convention d'occupation précaire de l'ENM par la direction académique des services départementaux du Rhône

Afin de permettre l'organisation d'ateliers chorale à destination des enseignants des écoles de Villeurbanne, l'ENM met à disposition des locaux selon un calendrier précisé par convention.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Prochain CS : 16 mars à 18h00-19h30 – salle Beethoven

Il est précisé qu'il sera suivi d'une séance du Conseil d'Etablissement.